



Assemblée générale

Distr. limitée
16 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Cinquième Commission

Point 164 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à la suite
de consultations**

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution [1996 \(2011\)](#) du 8 juillet 2011, par laquelle le Conseil de sécurité a créé, avec effet au 9 juillet 2011, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution [2677 \(2023\)](#) du 15 mars 2023, portant prorogation jusqu'au 15 mars 2024,

Rappelant également sa résolution [66/243](#) A du 24 décembre 2011 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission, dont la plus récente est la résolution [76/291](#) du 29 juin 2022,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

Modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

2. *Décide* d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud aux fins de son fonctionnement pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, des crédits de 5 050 000 dollars, venant

¹ [A/77/786](#).

² Parties pertinentes du rapport [A/77/767/Add.11](#).



s'ajouter aux crédits de 1 116 609 000 dollars qu'elle a ouverts pour le même exercice dans sa résolution [76/291](#) ;

Modalités de financement des crédits ouverts

3. *Décide*, compte tenu du montant de 1 116 609 000 dollars déjà réparti conformément à sa résolution [76/291](#) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de répartir entre les États Membres un montant supplémentaire de 5 050 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour le même exercice, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [76/239](#) du 24 décembre 2021 et selon le barème des quotes-parts pour 2022 et 2023, indiqué dans sa résolution [76/238](#) également du 24 décembre 2021 ;

4. *Décide également* de poursuivre à sa soixante-dix-septième session l'examen du point intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ».
